



Tarifs de location de la salle du Conseil & Conditions générales

	Habitants Ferreyres	Extérieur/activité lucrative
Tarifs journalier	50.00 <input type="checkbox"/>	130.00 <input type="checkbox"/>
Sociétés locales et paroisse	gratuit <input type="checkbox"/>	

La journée s'étend de 8h à 24h.

Conditions générales

1. Mme Delphine Sulzmann prendra contact avec vous pour la remise des clés et l'état des lieux de la salle.
2. Tous les locaux, le matériel utilisé (chaises, tables, frigo, cuisinière), ainsi que la vaisselle, verres, tasses, services, etc. doivent être rendus propres et remis en place.
3. Tous dégâts, pertes ou dommages aux locaux ou au matériel mis à disposition sont à annoncer spontanément par le locataire lors de la remise des locaux. Les frais de remise en état ou de remplacement incombent au locataire.
4. Le verre vide, le PET, les sacs poubelle ainsi que tout déchet, doivent être repris par le locataire. Ils seront déposés en temps opportun aux endroits appropriés.
5. Les alentours du bâtiment doivent être nettoyés des éventuels déchets engendrés (y compris les mégots de cigarette)
6. En cas de perte de la clé, un montant de Fr. 150.-- par clé sera perçu en plus du montant de la location.
7. Interdiction de fumer à l'intérieur des locaux.
8. Les véhicules ne doivent pas être parkés sur la voie publique, mais sur des places de parc officielles (place de jeux ou route des Bois, sous le tilleul).
9. Les utilisateurs sont priés de faire le moins de bruit possible dès 22 heures.